## Motion pour une meilleure qualité de l'air aux abords des écoles

## situées sur le territoire de la commune de Ganshoren

Considérant que des campagnes de mesures récentes de la qualité de l'air (via Greenpeace et Ecolo-Groen) ont démontré que la qualité de l'air était médiocre aux abords de certaines écoles, particulièrement pour ce qui concerne les particules fines et le NO2,

Considérant que la situation est préoccupante et doit être maîtrisée particulièrement aux abords des écoles situées sur le territoire de la commune, les enfants étant parmi les personnes les plus vulnérables à ce type de polluant,

Considérant que cette pollution est en majeure partie émise par les véhicules motorisés,

Considérant que des mesures doivent dès lors être prises notamment au niveau local pour favoriser davantage de mobilité durable sur notre commune,

Considérant que le plan communal de mobilité date de 2007 et devient obsolète notamment en raison de la mise en service du tram 9 et de l'entrée en vigueur du nouveau plan directeur bus de la STIB,

Considérant que ce plan communal de mobilité doit être revu et intégrer une stratégie en matière de mobilité durable confortant et pérennisant les actions déjà initiées sur le terrain par la Commune;

Considérant qu'une politique ambitieuse en matière de mobilité durable permet également d'atteindre d'autres objectifs d'intérêt général tels que la cohésion sociale, la sécurité (routière), la santé et l'amélioration du cadre de vie,

Considérant le rôle exemplaire que doit poursuivre une autorité publique communale afin de privilégier sans ambiguïté toutes les alternatives à la voiture individuelle,

## Le Conseil communal

- 1. Déclare comme objectif communal prioritaire de s'engager pour une meilleure qualité de l'air aux abords des écoles situées sur le territoire communal ;
- 2. Déclare que la mobilité durable (déplacement à vélo, en transport commun, à pied et en covoiturage) doit dans ce cadre être privilégiée et encouragée par tous les moyens ;
- 3. Déclare qu'il est essentiel que la politique de mobilité durable soit assurée, au niveau de l'administration communale, par au moins un équivalent temps plein et se fixe pour objectif d'y pourvoir au plus vite;
- 4. Déclare que la politique de mobilité durable communale doit être développée en concertation avec toutes les écoles situées sur le territoire de la commune qui doivent être encouragées à développer des plans ambitieux de déplacement scolaire, grâce à l'expertise et au soutien logistique des services communaux, selon une formule restant à définir pouvant comprendre éventuellement une aide financière ;
- 5. Décide que l'exemple en matière de mobilité durable devra être montré par les établissement scolaires communaux existants au moyen de projets et de programmes de sensibilisation innovants ;
- 6. Demande au Collège d'insister sur la question de la mobilité durable dans le cadre de tout avis à rendre sur un projet de rénovation ou de construction scolaire (en insistant

- notamment sur un nombre suffisant d'emplacement de parking vélos et trottinettes au sein de l'établissement tant pour le personnel que pour les élèves);
- 7. Décide de poursuivre le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables communaux permettant de favoriser le déplacement des parents et de leurs enfants vers les écoles ;
- 8. Demande au Collège, dans le cadre d'un nouveau plan communal de mobilité, d'initier un plan de travaux publics permettant de restructurer l'espace public et les voiries communales pour y sécuriser le déplacement à pied et à vélo, spécialement aux abords des écoles, et y favoriser la fluidité des transports en commun ;
  - a. dans ce cadre, décide que la création de zones de rencontre, de rues cyclables et/ou de rues scolaires en remplacement des zones 30 actuelles doit être privilégiée;
  - b. dans ce cadre, décide que ce plan de restructuration de l'espace public et des voiries communales devra inclure une augmentation importante des emplacements de parking vélo aux abords d'écoles pour permettre aux parents de s'y rendre avec leurs enfants;
- 9. Demande au Collège de rester attentif à la bonne information de la population à l'utilisation des nouveaux moyens de transport en commun déployés depuis la mise en service du tram 9 et du nouveau plan directeur bus de la STIB ;
- 10. Décide d'interpeller la STIB et la Région pour une meilleure régularité et ponctualité des moyens de transport en commun existants (dont surtout les bus 13 et 87) ;
- 11. Décide de promouvoir et de développer l'organisation de rangs cyclistes et de poursuivre celle de rangs piétons;
- 12. Décide de concentrer prioritairement aux abords directs des écoles toute installation de nouvelles stations de mesure permanentes de la qualité de l'air à solliciter d'urgence auprès de la Région ;
- 13. Décide de lancer, en collaboration avec la zone de Police et dans le cadre des initiatives régionales déjà en cours, une campagne d'information, de prévention puis éventuellement de sanctions pour rappeler aux conducteurs, en particulier à proximité des écoles, les limitations de vitesse (20 ou 30km/h) et qu'il est interdit de stationner en laissant tourner son moteur ;
- 14. Décide de continuer à exiger de la Région de Bruxelles-Capitale que les voiries régionales situées sur le territoire de la commune soient réaménagées afin notamment d'y développer la mobilité durable ;
- 15. Demande de ne plus organiser le ramassage motorisé des poubelles communales situées à proximité des écoles (ou sur le chemin des écoles) pendant les heures d'arrivée à l'école le matin et l'après-midi.